

LE GROGNARD

MONTREAL, 30 SEPT. 1882.

ENCORE UNE CRISE.

Mousseau est à Québec depuis un mois et déjà nous apprenons qu'il est dans la fardoché. Il a affaire à deux Jack, Robitaille et McGreevy qui veulent jouer brisques, pendant que Sénécail, le gros Major et Chapleau le petit Major, sont dans les vieux pays. Les lecteurs du *Grognard* en parcourant les lettres que nous publions ci-bas pourront se former idée des difficultés que va traverser le gouvernement Mousseau.

Spencer Wood 18 septembre
Mon cher Mousseau.

Mon engagement comme lieutenant-gouverneur est à la veille de finir. En cinq ans, je n'ai pas eu le temps de faire mes orges. Sénécail et Chapleau m'ont obligé à mener un train plus fort que mes moyens. Pour me remettre sur farine il faudra absolument que j'aie un deuxième terme d'office. Tache d'arranger tes flates de manière à ce que j'obtienne ce que je veux des gens à Ottawa.

Tout à toi,

ROBITAILLE.

Québec 19 sept.

Mon cher Robitaille.

Je ferai mon possible. Tu auras une chance si si Langevin ne veut plus de la place. Je viens de voir McGreevy. Il veut que gouvernement lui paie tout le montant de sa réclamation pour le chemin de fer du Nord.

Il exige que la chose se fasse au plus coupant. J'ai préparé un petit ordre en conseil que tu auras la bonté de signer. Ne va pas faire l'habitant. McGreevy pousse toujours quelque chose lorsqu'il a besoin des services de ses amis.

Tout à toi

MOUSSEAU.

Québec 20th sept.

My dear Robitaille.

You would oblige me by settling a little bill I have against you, some thirty and odd thousand dollars by signing, an order in council to that effect.

McGreevy.

Québec 21 sept.

Mon cher McGreevy.

Patients un peu et tout sera correct.

Il me faut mon deuxième terme, sans cela tu peu le fouiller pour ton argent.

ROBITAILLE.

Québec 22 septembre

My dear Robitaille,

I will make thing all right. You will have you second term.

McGreevy.

Cette correspondance explique la nature des difficultés qui existent actuellement dans le cabinet de Québec.

LES TRIBUNAUX COMIQUES

UN CHIEN QUI NE SAIT PAS LE FRANCAIS.

Que l'Allemagne ne prenne pas ombrage du jugement prononcé dans l'affaire suivante! Il est certain qu'elle a eu le dessous; mais, pour Dieu, que l'esprit de parti d'aille pas introduire la politique dans un fait auquel elle est aussi étrangère qu'elle l'était à l'extraction, par Bilboquet, d'une bonne dent pour une mauvaise, et fasse le ciel que nos relations si complètement amicales, nous dit-on, ne soient pas troublées à propos d'un chien, le seul Allemand, du reste, qui soit pour quelque chose dans le procès.

Il est vrai que c'est lui qui a cherché querelle à un chien français, mais nous avons hâte de déclarer hautement que le maître de celui-ci n'a pas fait la moindre allusion au proverbe connu, et comme il a dû certainement y songer, nous espérons que, de l'autre côté du Rhin, on lui saura gré de cette réserve, et que nul ne tontera de rallumer des passions à peine éteintes.

Voici le point de départ du procès:

M. Riboix passait sur un trottoir avec son chien; M. Juteux longeait ce trottoir en sens opposé, également avec son chien; les deux hommes passent leur chemin, les deux chiens s'arrêtent, se regardent, remuent la queue; les deux museaux se rapprochent, le coin de chaque lèvre supérieure se relève et laisse apercevoir deux rangées de dents, un grognement sourd se fait entendre de part et d'autre. Un gamin, témoin de ces signes précurseurs, envoie un ex, ex, ex; l'orage éclate, terrible; les deux adversaires se mordent les oreilles, se roulent dans la boue; leurs maîtres, revenus sur leurs pas, prennent parti, chacun pour son chien, puis des mots en viennent aux mains, et il se trouve que c'est un troisième passant, lequel ne connaît ni les maîtres ni les chiens, qui a payé pour tous, et c'est lui qui est aujourd'hui plaignant devant la police correctionnelle.

MM. Riboix et Juteux sont présents de coups et blessures.

Messieurs, dit ce dernier, si M. Riboix avait appelé son chien, en le voyant se jeter sur le mien, tout cela ne serait pas arrivé, car le mien est très-doux, et si le sien ne l'avait pas attaqué...

Je l'ai appelé, répond M. Riboix, mais comme c'est un chien qu'on m'a envoyé d'Allemagne tout récemment, il ne comprend pas le français.

M. Juteux. — De Strasbourg, permettez, vous l'avez dit au commissaire de police, et, à Strasbourg, on parle français.

M. Riboix. — Plus maintenant, monsieur, c'est défendu, et mon chien ne sait que l'allemand; je lui apprendis le français; mais il ne fait que commencer.

M. le Président. — Cette discussion n'a aucun rapport avec les coups que vous avez portés au

plaignant, qui ne vous disait rien.

M. Juteux. — Moi, je n'ai pas touché ce monsieur.

M. le Président. — Vous allez d'abord l'entendre, vous répondrez après.

Le plaignant, M. Barbin, est un homme colossal, de force à étrangler les deux prévenus et leurs chiens avec.

Messieurs, dit-il, j'aurais pu aisément me défendre, mais il m'est interdit de me battre contre moins que quatre hommes.

M. le Président. — D'ailleurs on n'a le droit de se battre avec personne; on n'a donc pu vous imposer un minimum d'adversaires.

Le témoin. — Je ne me suis jamais battu; c'est quelqu'un qui m'a dit que les gens de ma force n'avaient le droit de se battre que contre quatre hommes, et n'ayant jamais été attaqué... ces messieurs sont les premiers.

M. le Président. — A quel propos vous ont-ils attaqué?

Le témoin. — Je passais au moment où deux chiens se dévoraient; on les aurait crus enrégés à la fureur qu'ils mettaient à s'arracher les oreilles, la peau; ils étaient en sang; près d'eux, leurs maîtres s'envoyaient des coups de poing, des coups de parapluie; voyant que personne n'intervenait, je me mets en devoir de se parer les chiens...

M. le Président. — Vous auriez mieux fait de séparer les maîtres.

Le témoin. — C'est ce que j'aurais fait; je prend donc chaque chien par la queue, je tire, j'arrache un des queues (rires dans l'auditoire).

M. le Président. — Il a fallu que vous tiriez bien.

Le témoin. — Pas très fort (nouveau rires), j'allais probablement arracher l'autre queue, quand ces messieurs sont tombés sur moi, par derrière... une chose que vous ne croirez pas, le chien dont j'avais arraché la queue a gneulé naturellement; et bien, il a sauté de nouveau sur l'autre...

M. le Président. — Combien de temps avez-vous été malade?

Le témoin (surpris). — Malade? Malade de quoi?

M. le Président. — Des coups que vous ont portés les prévenus.

Le prévenu. — Oh! monsieur, ils n'étaient pas assez pour cela (rires). Ça ne m'a pas fait grand mal et ce n'est pas moi qui aurais fait arrêter ces messieurs; ce sont des agents qui les ont emmenés.

M. le Président. — Enfin quels coups vous ont-ils portés?

Le témoin. — Celui-ci (Juteux) je ne pourrais pas vous dire... je croirais volontiers qu'il voulait plutôt intervenir. C'est l'autre qui me tapait dessus, mais, mais, je vous dis, il se faisait plus mal qu'il ne m'en faisait.

Et voilà comment M. Riboix, le maître du chien allemand, a été condamné à six jours de prison, alors que le tribunal a acquitté M. Juteux, dont les voies de fait n'ont pas été établies.

Nous avons donc raison de dire que la politique est étrangère à l'événement, comme la nationalité

du chien est étrangère au jugement rendu.

JULES MOINAUX.

—Un souverain dans le mouvement, c'est le roi de Suède et de Norvège, S. M. Oscar II, qui vient de se faire assurer sur la vie! Au moins, ce souverain des contrées hyperboréennes peut braver le fer des assassins, les revolvers, la dynamite et autres procédés aussi meurtriers que nihilistes. On entend d'ici ce brave petits-fils de Berendotte soupirer avec satisfaction, au moment où une mine éclatera sous sa voiture: — Enfin, nous avons fait faillite! ma famille aura du pain!

Il faut espérer cet exemple sera suivi et qu'après le roi Oscar de Suède, la reine Victoria d'Angleterre (également assurée sur la vie), le reste de l'almanach de Gotha voudra s'inscrire au livre d'or des grandes compagnies. Peut-être même fondera-t-on une entreprise spéciale ne concluant que d'augustes contrats. Il en résulterait un service de surveillance excellent à tous les points de vue. D'abord les souverains seraient mieux gardés par les Tricoches et Cacolets de la compagnie que par leur police particulière. Ensuite, les mêmes Tricoches et les mêmes Cacolets donneraient d'excellents conseils aux majestés.

Supposez Oscar II sur le point de publier une ordonnance impopulaire. La compagnie qui l'a assuré lui enverra un agent porteur d'instructions formelles: — Rentrez ça tout de suite, ou nous résilions! Et Oscar II, pensant à sa famille, rentrera l'ordonnance.

Bénissons les compagnies d'assurances sur les vies royales! Elles vaudront aux monarchies européennes l'économie de bien des révolutions.

PROCES VERBAL D'HUISSIER.

A la requête de Mr. Isidore Tétapoux, j'ai, moi Joseph Lambrouillard huissier, fait saisie au domicile de Mme Dindenbois des objets lui appartenant et dont le détail suit.

Dans la première pièce, nous avons saisi par la queue un chien qui voulait nous mordre, six chemises de femme trouées par derrière, à la place du lit, il n'y en avait pas, mais nous avons trouvé un pot de chambre avec quelques chose dedans que nous n'avons pas voulu saisir. Le buste de M. Gambetta en plâtre, le portrait du comte de Chambord légèrement crevé. Plus une armoire à glace sans glace, une clarinette solo en étain dont l'embouchure dégagait une odeur désagréable, un grand paravent avec un trou dans le milieu (nous n'avons pas pu saisir le trou). Un portrait de famille représentant une tête de cochon. Un clysopompe pour donner des lavements des nouvelles dénuées de fondement, trois bon-